

CINQ-CENTS.

ANCIENS.

tion. — Le Conseil prend une autre résolution qui fixe la distribution d'un grand nombre de pensions et autres secours militaires.

18 *Ventose* (8 *Mars.*)

Le Conseil entend un rapport et un projet de résolution sur la forfaiture des officiers de l'ordre judiciaire. Il en ordonne l'impression et l'ajournement. — Le Conseil reprend la discussion sur l'impôt du tabac et adopte la suite du projet de la Commission.

Le Conseil approuve l'instruction résolue par les Cinq-cents pour les assemblées primaires. — Il approuve aussi la résolution relative au renouvellement d'un cinquième du Tribunal de Cassation.

19 *Ventose* (9 *Mars.*)

Pons de Verdun, rappelant que les Anciens ont rejeté à deux reprises la résolution concernant le déplacement des assemblées électorales, demande qu'il soit fait un message au Directoire, pour qu'il indique les lieux dans lesquels il seroit dangereux de tenir les assemblées électorales prochaines. Le Conseil passe à l'ordre du jour. — Vu que la ville de Lyon est en état de siège, et par conséquent soumise au Gouvernement militaire, le Conseil ordonne que l'assemblée électorale du Rhône tiendra cette année ses séances à Condrieux.

Le Conseil approuve la résolution prise aujourd'hui par les Cinq-cents relativement à l'assemblée électorale du Rhône.

